

### SAISON 2018

La saison 2018 vient de démarrer, avec déjà cinq courses inter-region le troisième week-end de janvier et le premier sélectif national de la saison, sur le Scorff, le dernier week-end.

Ce premier rendez-vous va lancer cette saison 2018 avec **en mai, les championnats de France classique** individuel et par équipe, à Treignac sur Vézère.

**En juillet ce sera les championnats de France sprint** individuel et par équipe à l'Argentière la Bessée, sur la Durance.

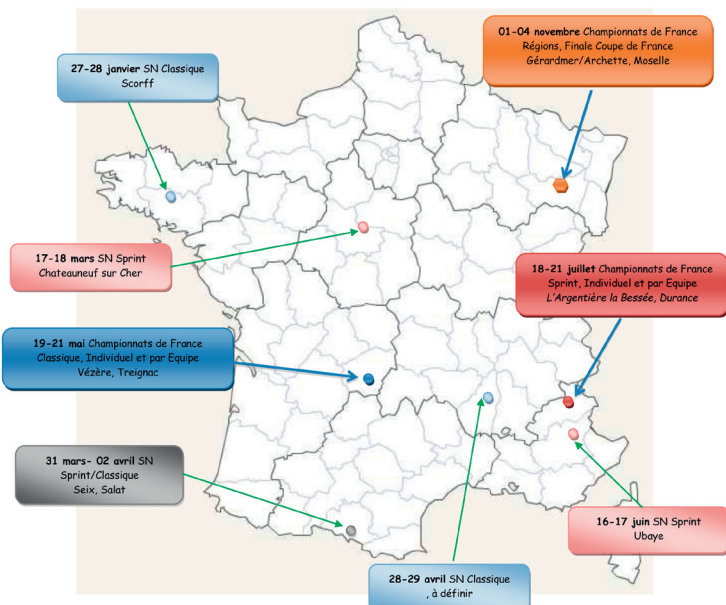
Enfin, **la finale coupe de France, à Archettes/Gérardmer sur la Moselle clôturera la saison en novembre prochain.**

Sur cette dernière épreuve de la saison, le championnat de France des régions va proposer un format de course dédié au minime par équipe de région.

Des informations concernant ce championnat pour les minimes seront données prochainement.

**Excellente saison 2018 à toutes et à tous**  
*L'équipe de la commission nationale descente*

#### Sélectifs Nationaux et Championnats de France 2018



### PLÉNIÈRES 2018:



Une réunion d'échange entre les régions (via les Présidents de Commission Régionale Descente) et la commission nationale descente est prévu **le 03 février.**

Les objectifs seront de présenter le plan de développement de la Descente sur la période 2018-2024 et d'échanger en particulier sur le développement de la descente dans les régions et au niveau national ainsi que les opportunités avec le haut niveau.

### LICENCES – SUR CLASSEMENTS – CLASSEMENTS

Afin d'éviter les mauvaises surprises **pensez à anticiper vos différentes demandes** (sur classement, dérogations, etc..) bien avant les premières échéances importantes de la saison.

Il n'est pas rare, en effet, de voir des clubs s'inquiéter au dernier moment de l'impossibilité de pouvoir inscrire des équipes lors de championnats de France ou des canoes bi place faute d'avoir anticipé suffisamment en amont.

**La procédure est parfois longue.** Prenez les devants sachant qu'une demande de sur classement ne vous engage en rien.

**Même chose pour les canoes biplace composés d'équipiers qui changent de catégorie d'âge au 1 janvier.**

La procédure de sur classement est sélective au regard de l'épreuve concernée et **ne gêne en rien la progression de l'athlète dans sa catégorie d'âge réelle en individuel** pour la saison en cours. (un kayak junior peut concourir naturellement dans sa catégorie et courir en biplace senior)

En ce qui concerne les classements, en ce début de saison, beaucoup de responsable de clubs n'ont pas saisi toutes les renouvellements de licences.

**Le classement clubs s'en ressent énormément.** Une mise à jour devrait être effectuée, mais il n'est actuellement pas représentatif. Merci à tous de régulariser cette situation au plus vite.